

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois d'août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien (arrivée en cours de séance à 21 h 30), LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : MARION Martine à SCOTTO DI VETTIMO Serge

Secrétaire de séance : CORTIAL Patrick

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/OBJET : Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Nomination du référent PCS

Monsieur le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Il est complété par :

- l'organisation du poste de commandement communal mis en place par le Maire de St Etienne de Fontbellon, M. Philippe ROUX;
- les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux
- la désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile, référent du PCS communal ;
- l'inventaire des moyens propres de la commune, et éventuellement des personnes privées, etc. ;
- les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles...
- les modalités d'exercice permettant de tester le plan communal de sauvegarde;
- les modalités de prise en compte des personnes bénévoles... ;
- les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

La commune de Saint Etienne de Fontbellon est concernée par les risques suivants :

- Inondation, feux de forêts, glissements de terrain, accident de transport de matières dangereuses, vents violents, canicule, grand froid, accident sur le réseau d'eau potable, coupure de courant, accident industriel, incendie de bâtiment, crise sanitaire et risque terroriste.

La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques « Inondation », approuvé le 14 mai 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde ;
- la nomination de M. Serge SCOTTO DI VETTIMO, Conseiller Municipal, au poste de Chef de projet, « référent » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ;
- Nomme M. Serge SCOTTO DI VETTIMO, chef de projet référent risques majeurs.

Le Maire rajoute que le PCS est un document obligatoire pour toutes les communes ayant un ou des risque(s) identifié(s). Pour la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 14 mai 2020. Il souligne le travail réalisé par le Comité de Pilotage PCS. Il laisse ensuite la parole à Serge SCOTTO DI VETTIMO pour la présentation du power-point du PCS.

Pascale LIOUTIER trouve le document présenté très lisible.

Jean-Paul GIMON confirme le gros travail réalisé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **DIA** : (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

13 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Pas de préemption par la commune.

➤ *Le Maire explique qu'à compter du 9 septembre prochain un numéro de téléphone d'astreinte sera mis en place du vendredi 18 h 00 au lundi matin 8 h 00 (+ les jours fériés). Le Maire et les adjoints prendront le téléphone à tour de rôle en fonction du calendrier établi.*

➤ *Une offre d'emploi a été diffusée pour recruter un agent des services techniques, spécialité maçonnerie, pour renforcer l'équipe déjà en place.*

➤ *La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le lundi 12 septembre 2022.*

➤ *Le Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche traversera la commune de Saint Etienne de Fontbellon le 12 septembre entre 15 h 00 et 16 h 00. Plusieurs élus se sont portés volontaires au poste de « signaleur ».*

INTERVENTIONS DES ELUS

➤ **Patrick CORTIAL** :

Les travaux de voirie ont repris le 22 août dernier, chemin de la Fare, chemin des Juillets, quartier la Huchette (eaux pluviales) et place de l'ancienne Ecole.

La piste de running autour du city-stade est pratiquement terminée. L'accès handicapés reste à réaliser.

Il rajoute ensuite que nous attendons toujours les réponses aux différentes demandes de subvention pour le projet de pelouse synthétique du stade. A ce jour, seule la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée pour un montant de 150 000 €.

En ce qui concerne les associations : concours de pétanque de la chasse le 3 septembre prochain, Assemblée Générale de l'association « Gros Gibier » le mardi 6 septembre et le forum des associations le samedi 17 septembre de 14 h 00 à 18 h 00.

➤ **Bernadette PERRIER** :

224 élèves sont attendus à l'école des Champs pour la rentrée 2022-2023.

Le protocole sanitaire applicable est au niveau « socle » (niveau le plus bas).

La réunion de pré-rentrée avec les agents affectés à l'école s'est tenue ce matin.

Un nouvel enseignant, M. HOCHMAYR a été nommé en remplacement de Mme DONDEY partie à la retraite.

9 enfants intégreront cette année le nouveau dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

L'association « Lire et faire lire » interviendra pendant le temps de garderie du soir, chaque lundi de 16 h 45 à 17 h 15.

Un contact sera repris avec le Palabre pour des interventions ludiques pendant le temps de garderie du soir.

Mme MOUTONNET sera la nouvelle intervenante pour les séances de « musique à l'école ».

Dans le cadre du festival du film documentaire, la projection d'un film aura lieu le 24 novembre, à l'Espace Maurice Champel, pour les enfants des deux écoles (à confirmer).

➤ **Elisabeth MAZON** :

Portes ouvertes au tennis club ce mercredi 31 août.

➤ **Alain JABRY :**

*Une réunion de la commission « bâtiments » sera programmée prochainement.
Les travaux d'éclairage public, route d'Alès, vont commencer prochainement.*

➤ **Sonia ROBERT :**

Des travaux ont commencé sur la route des Champs avant l'été. Une tranchée est restée ouverte. Quand est prévue la suite des travaux ? (un mail sera envoyé à l'entreprise concernée).

➤ **Jean-Paul GIMON :**

Il s'inquiète de savoir si les transports scolaires pourront fonctionner normalement à la rentrée des classes en raison du manque de chauffeurs de bus. Le Maire répond qu'il n'y aura pas de souci pour cette rentrée. Un bus plus grand circulera sur la ligne 7.

Jean-Paul GIMON explique ensuite que les eaux usées de la station d'épuration du Bourdary peuvent être récupérées pour l'irrigation. Un projet d'ensemble avec la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) est en cours afin de récupérer environ 2 000 m³ par jour. Alain BOUDON rajoute que jusqu'à présent la législation l'interdisait et que l'idée est bonne.

➤ **Pascale LIOUTIER :**

Le 23 août dernier, 6 jeunes sont venus à la rencontre du PIJ Itinérant (Point Information Jeunesse) stationné vers le city-stade. La fréquence de passage du PIJ devrait être modifiée au-delà d'une fois par mois. Des actions pourraient être mises en place (ateliers CV, etc.) pour les prochaines permanences.

Agriculture : un recensement des friches agricoles en lien avec le PAT (Projet Alimentaire Territorial) a été demandé par les services de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas).

Plantations sur le vieux stade (city-stade) : un plan d'aménagement devra être réalisé.

➤ **Marie-France MARTIN :**

Le montant du FIPC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour cette année 2022 est revu à la hausse par rapport à 2021.

Le bilan du centre aéré (ALSH) qui a investi les locaux de l'école des Champs pendant les mois de juillet et d'août est très positif, la fréquentation est en hausse.

➤ **Alain BOUDON :**

La sécheresse de cet été n'a pas impacté la qualité et la quantité d'eau distribuée par le SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau St Etienne de Fontbellon-St Sernin).

Les travaux de reprise de la conduite d'assainissement collectif sur la route d'Alès devraient débiter prochainement.

➤ **Dominique CADET :**

La commission Communication sera réunie prochainement pour travailler sur le prochain « Trait d'Union ».

La société INFOCOM sera reçue ce vendredi 2 septembre pour l'édition d'un nouveau « plan de ville ».

Le traiteur n'a toujours pas fait parvenir ses propositions de menus pour le repas des aînés du 18 décembre prochain (à relancer et prendre contact avec d'autres traiteurs).

➤ **Sébastien MATHON :**

Les travaux du comité de pilotage du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) vont reprendre le 8 septembre prochain.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) devrait être approuvé d'ici la fin du mois d'octobre 2022.

Des réunions publiques seront organisées sur le territoire de la CCBA et sur la commune pour présenter les orientations du futur PLUi.

Le planning de réalisation des voies vertes sur la commune a été demandé aux services de la CCBA.

Les sapeurs forestiers ont été contactés pour la gestion du risque « incendie » lors des demandes d'autorisations d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**Le Secrétaire de Séance,
Patrick CORTIAL**

**Le Maire
Philippe ROUX**